Un entretien avec le colonel Jacques Baud

Bienvenue dans le «système de démocrature» de l'Union européenne

Un Suisse – soumis à des sanctions de l'UE – bénéficie chaque jour du soutien de citoyens européens à Bruxelles

par Ian Proud, ancien diplomate britannique*

(CH-S) Les sanctions prononcées par le Conseil de l'UE à l'encontre de Jacques Baud, citoyen suisse et analyste militaire de renom, constituent une grave atteinte au droit à la liberté d'expression, qui est l'un des piliers fondamentaux de tout Etat de droit. Conformément à la Constitution fédérale, le Conseil fédéral suisse a pour mission de protéger les droits et libertés du peuple. Il est scandaleux qu'il ne mette pas tout en œuvre pour obtenir la levée de ces sanctions. Cette attitude lâche donne sans doute un avant-goût de ce à quoi la population suisse doit s'attendre si le paquet d'accords UE-Suisse venait à être adopté. – L'ancien diplomate britannique Ian Proud a contacté personnellement Jacques Baud afin de s'informer plus en détail de sa situation actuelle.

* * *

Jacques Baud vit à Bruxelles et fait l'objet de sanctions de l'UE. Il est colonel d'état-major à la retraite de l'armée suisse et ancien analyste au sein du Service de renseignement stratégique de la Suisse. Il a beaucoup écrit sur la guerre en Ukraine.

L'UE l'a inscrit sur sa liste de sanctions en décembre 2025, car elle estime qu'il diffusait de la propagande pro-russe et soutenait des théories du complot. Ses avoirs dans la zone euro sont gelés, il ne peut pas voyager librement et n'a pratiquement pas eu accès à son propre argent ces derniers mois.

Ian Proud et Jacques Baud en conversation. (Capture d'écran)

Dans un entretien enregistré fin octobre, *Jacques Baud* a évoqué les conséquences concrètes de sa mise sous sanctions. Il ne peut pas acheter de nourriture. Des voisins, qui se qualifient eux-mêmes de «résistants», lui apportent ses repas.

Il ne s'agit pas de jeunes militants de rue. Ce sont des personnes de sa génération, dont beaucoup ont un parcours scolaire similaire, qui affirment que le climat politique actuel en Europe leur rappelle ce qu'on leur a enseigné sur les pays occupés ou sur l'époque soviétique.

Chaque fois qu'il quitte son domicile, des inconnus l'interpellent sur le trottoir pour lui manifester

* *Ian Proud* a fait partie du service diplomatique de Sa Majesté pendant 24 ans, jusqu'en 2023, et a été en poste en Thaïlande, en Afghanistan et en Russie, avec notamment une affectation à l'ambassade britannique à Moscou de 2014 à 2019.

Il a organisé le sommet du G8 de 2013 à Lough Erne, en Irlande du Nord, qui a marqué la dernière visite de *Vladimir Poutine* au Royaume-Uni, et s'est concentré sur la politique relative à la Russie et à l'Ukraine durant les dix dernières années de sa carrière. Il a autorisé environ la moitié de toutes les sanctions britanniques contre la Russie après le déclenchement de la guerre en Ukraine en février 2022.

Il est un expert britannique en gestion de crise, ayant participé à la réponse du gouvernement britannique aux attentats terroristes du 11 septembre, au premier attentat à la bombe de Bali en 2002, au tsunami de l'océan Indien en 2004, au Printemps arabe et à la catastrophe nucléaire de Fukushima. Parmi ses nombreuses fonctions, il était chargé de la gestion de crise à l'ambassade britannique à Moscou lors de l'attaque à l'agent neurotoxique de Salisbury en mars 2018.

Il a fondé «Diplomatic Excellence» en 2025, une association à but non lucratif visant à aider les étudiants universitaires issus de milieux populaires à acquérir les compétences nécessaires pour postuler au service diplomatique, ainsi qu'à promouvoir l'utilisation des langues étrangères dans la diplomatie. Il parle le russe, le thaï et plusieurs autres langues.

leur soutien. Une personne, deux, parfois trois. L'un des effets collatéraux des sanctions est qu'il est aujourd'hui plus connu qu'auparavant.

Son exclusion (effective) du système bancaire l'a particulièrement affecté. Début mai, ses avocats ont demandé une dérogation humanitaire afin qu'il puisse subvenir à ses besoins fondamentaux. L'autorisation est arrivée cinq mois plus tard. Sa mise en œuvre est toujours en attente et devrait intervenir mi-novembre.

M. Baud estime qu'il pourra encore utiliser son compte bancaire belge pendant une cinquantaine de jours cette année, avant l'expiration de l'autorisation. Sur cette base, il a déjà déposé la demande pour la prochaine autorisation valable pour l'année 2027, les sanctions ayant été prolongées en octobre.

Il n'y a ni date de fin fixe ni critères clairs pour la levée des sanctions à l'encontre de Jacques Baud. Les fonctionnaires ont qualifié ces mesures de «temporaires». M. Baud souligne toutefois qu'une prolongation annuelle à durée indéterminée n'est pas «temporaire».

Les représentants de l'UE ont expliqué aux avocats de Jacques Baud que l'objectif des sanctions était d'exercer une pression sur le gouvernement russe. M. Baud fait valoir que cette justification ne résiste pas à un examen à la lumière de la réalité. Il est citoyen suisse et réside en Belgique. Il n'est ni un responsable russe, ni un oligarque, ni un décideur. Or, la formulation utilisée par l'UE dans la liste des sanctions a déjà changé: l'allégation selon laquelle il aurait «porté préjudice à l'Ukraine» a été abandonnée lors de la récente prolongation de sa sanction.

Ce qui reste, c'est le recours à un instrument de politique étrangère contre un citoyen résidant en Europe.

Baud décrit la situation politique en Europe comme une «démocrature» – un système qui conserve les formes et les apparences de la démocratie, mais se comporte comme une dictature et annule tout contrôle démocratique effectif sur les décisions importantes.

Il ne s'agit pas d'une dictature classique. Les institutions existent, des élections ont lieu et les tribunaux fonctionnent. Pourtant, un petit groupe de personnes peut imposer des mesures contre lesquelles les citoyens ordinaires n'ont pratiquement aucun recours.

Son cas, dit-il, est justement devenu un symbole parce que les Européens ordinaires peuvent désormais se considérer comme des cibles potentielles de cette même machine. La sanction à l'encontre de M. Baud a ainsi un effet dissuasif sur la liberté d'expression en Europe. «Si tu dis ce qu'il ne faut pas, tu pourrais être le prochain.»

Il a décliné une invitation à prendre la parole lors du congrès de l'AfD afin de ne pas politiser sa situation, mais son nom y a été mentionné à plusieurs reprises. Les sanctions ont fourni des arguments précisément aux forces politiques que l'UE affirme vouloir endiguer.

La conversation a également porté sur des thèmes connexes: le fossé entre les promesses électorales et l'action gouvernementale en France et en Allemagne, la différence entre la migration de main-d'œuvre contrôlée et la croissance des économies souterraines, ainsi que le constat selon lequel certains Etats non occidentaux obtiennent de meilleurs résultats dans les sondages sur la perception de la démocratie, car leurs gouvernements répondent aux attentes qu'ils ont suscitées.

Il est à la fois encourageant et inquiétant qu'une personne résidant en Europe soit soutenue par des particuliers parce que les institutions de l'Union européenne l'ont empêchée d'acheter de la nourriture avec son propre argent. Cette aide lui parvient via un *compte suisse* ouvert par un comité de soutien. La Suisse n'ayant pas repris les sanctions de l'UE à son encontre, ce dispositif constitue une solution de contournement pratique, et non une véritable solution.

Vous pouvez soutenir Jacques Baud en *faisant un don sur ce compte PayPal*.

La question plus large soulevée par cette interview est de savoir si l'UE aura tendance à considérer les divergences croissantes d'opinion et d'analyse en matière de politique étrangère – eh oui, y compris les manifestations – comme une menace qu'il faut écraser, même si les preuves s'accumulent pour montrer que la politique occidentale a été et continue d'être un échec catastrophique?

Dans ces circonstances, je crains que l'Europe ne paraisse de moins en moins démocratique et de plus en plus dictatoriale.

Vous pouvez visionner cet entretien en cliquant sur le lien ci-dessous.

Source: https://substack.com/home/post/p-221625213, 22 octobre 2026

(Traduction «Point de vue Suisse»)